



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0799

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors Centre d'échanges de Lyon Perrache) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0799

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors Centre d'échanges de Lyon Perrache) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les marchés de maintenance des installations de chauffage et de climatisation arrivent à expiration le 30 septembre 2009. Il est donc nécessaire de conclure de nouveaux marchés pour la maintenance des installations en bon état de fonctionnement et le remplacement des pièces ou matériels défectueux.

Le plan climat de la Communauté urbaine a pour objectif, entre autre, de réduire les consommations d'énergie et les émissions associées de gaz à effet de serre (GES) dont le dioxyde de carbone. Un des moyens est de promouvoir l'efficacité énergétique des installations de chauffage et de climatisation ainsi que les économies d'énergie.

Les marchés envisagés ont pour objectif une démarche associative afin de permettre à la Communauté urbaine d'atteindre les cibles sur la partie des dépenses de combustible des bâtiments, dont la direction de la logistique et des bâtiments a la charge, conformément aux orientations stratégiques de l'Agenda 21 du Grand Lyon visant à mieux maîtriser et consommer l'énergie.

Les prestations font l'objet des lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire. Elles concernent l'approvisionnement en combustible (P1) et les prestations de maintenance (P2).

- lot n° 1 : exploitation avec intéressement des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2),
- lot n° 2 : exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (P2).

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution du lot n° 1 pour l'exploitation, avec intéressement, des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de cinq ans.

Le marché comporterait un engagement de commande de 1 920 000 € HT minimum sans engagement de montant maximum, pour toute la durée du marché. Le montant estimatif est de 2 620 000 € HT pour toute la durée du marché ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 - comptes suivant la nature de la dépense.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.